

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mardi 11 avril à 20 heures 30 conformément aux convocations du 03 avril 2017.

Est inscrit à l'ordre du jour : approbation du compte rendu du 10 mars 2017 ; compte administratif 2016 ; compte de gestion 2016 ; affectation du résultat 2016 ; budget primitif 2017 ; questions diverses.

Séance du 11 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à 20 heures 30, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 03 avril 2017.

Présents : Madame Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Gilles PÉTEL, Madame Nicole ROUX, Monsieur Yves CHAMBON, Madame Aude AYOUL-GUILMARD, Messieurs Claude DUCHET, Jean-Christophe VICTORI ;

Absentes : Mesdames Agnès ROCHE, Ludivine MEISSONNIER, Edwige MOLINIER ;

Excusés : Messieurs Nicolas BERNARD, Mickaël SANTOS, Didier FOURNIER ; Henri SAUZEDDE ;

Procurations : de Monsieur Nicolas BERNARD à Monsieur Pierre METZGER, de Monsieur Mickaël SANTOS à Madame Anne-Marie GUILLAUMIN, de Monsieur Didier FOURNIER à Madame Nicole ROUX, de Monsieur Henri SAUZEDDE à Monsieur Gilles PÉTEL ;

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAMBON.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2017

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose au comité syndical l'ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir l'autorisation de remboursement d'une dépense.

Le comité syndical accepte la proposition.

2017/005 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Madame Nicole ROUX est élue présidente pour l'examen du Compte Administratif présenté par Monsieur METZGER, président.

Résultats constatés :

Section d'exploitation 2016 :

Recettes de l'exercice : 69 843,20 euros

Dépenses de l'exercice : 73 629,86 euros

Déficit 2016 : 3 786,66 euros

Section d'investissement 2016 :

Recettes de l'exercice : 27 653,83 euros

Dépenses de l'exercice : 11 485,99 euros

Excédent 2016 : . 16 167,84 euros

Soit un excédent cumulé de 12 381,18 euros

Excédent d'exploitation 2015 : 49 428,96 euros

Déficit d'investissement 2015 : 12 501,85 euros

Soit un résultat global de clôture de 49 308,29 euros

Le Président du Syndicat, Pierre METZGER, s'étant retiré, le comité délibère et procède au vote du compte administratif 2016 qui est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 19/04/2017

transmise au Préfet le 02/05/2017

2017/006 – COMPTE DE GESTION 2016

Le Compte de Gestion 2016, établi par Monsieur PÉTIGNY, receveur du Syndicat, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif, est soumis à l'approbation du comité qui l'adopte à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 19/04/2017

transmise au Préfet le 02/05/2017

2017/007 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Tenant compte du résultat de clôture de l'exercice 2015, le budget 2016 a été exécuté de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture 2015	-12 501,85 €	61 930,81 €
Dépenses 2016	11 485,99 €	73 629,86 €
Recettes 2016	27 653,83 €	69 843,20 €
Résultat de clôture 2016	3 665,99 €	45 642,30 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0,00 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement **les résultats 2016 resteront dans leur section.**

En conséquence, le résultat de la section de fonctionnement sera repris au compte 002 - «report à nouveau créditeur» - du Budget 2017 pour un montant de 45 642 30 €.

Sur proposition du Président, les membres du Comité décident :

- reprise au compte D001 du Budget 2017 du résultat excédentaire cumulé de la section d'investissement pour **3 665,99 €**.
- reprise au compte R002 du Budget 2017 du résultat de la section de fonctionnement pour **45 642,30 €**.

Le Président du Syndicat après adoption à l'unanimité est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibération : publiée et/ou affichée le 19/04/2017

transmise au Préfet le 02/05/2017

2017/008 – BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Président présente les propositions du bureau pour le budget primitif de l'exercice 2017.

Ce budget, conforme aux indications d'orientation soumises au débat d'orientations budgétaires lors de la séance du 10 mars 2017, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 138 127 ,95 euros en section de fonctionnement ;
- 52 769,99 euros en section d'investissement.

Il est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 19/04/2017

transmise au Préfet le 02/05/2017

QUESTIONS DIVERSES**2017/009 – AUTORISATION DE REMBOURSEMENT D'UNE DEPENSE**

Monsieur le Président explique qu'un agent du syndicat a dû régler personnellement un achat à la SARL Veyre Dis, enseigne «Contact» pour un montant de 70,92 euros, en raison du non fonctionnement du compte client «Syndicat Intercommunal de Chadieu».

A l'unanimité, après vérification de la dépense, Monsieur le Président est autorisé à mandater la somme due à l'agent du syndicat en vue de le rembourser.

Délibération : publiée et/ou affichée le 19/04/2017

transmise au Préfet le 02/05/2017

CROSS DES ÉCOLES

Cette 27^{ème} édition s'est déroulée le 31 mars dans d'excellentes conditions météorologiques.

451 élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles des communes du syndicat se sont mesurés pour ramener une coupe ou une médaille à leur école.

PRÉSENTATION LEADER

Le dossier de financement de l'étude de programmation proposée par le syndicat (50 k€) a été présenté au Comité de Programmation LEADER «Val d'Allier du Grand Clermont» par le président, le 15 mars, au siège de la Communauté de Communes Mond'Arverne.

Ce dossier a été retenu.

Le programme LEADER sera présenté aux élus intéressés, mardi 23 mai à 18h00 à la salle de l'Amphore à Corent.

ÉCOLE PRIVÉE

Le président fait part de la rencontre le 4 avril, en présence de Madame Guillaumin et du directeur du CPIE, d'une enseignante de l'Education Nationale qui souhaiterait créer dans les locaux du syndicat une école privée.

Après discussion les élus estiment qu'il n'est pas possible de donner une suite favorable à cette demande.

Adoption des délibérations n°2017-005 à 2017-009

Fin de la séance à 22 heures 15.

Le Président,



Pierre METZGER.